



Le cuisiniste refuse de me rendre un acompte

Par **julie57**, le **11/12/2008** à **15:27**

Bonjour,

Je vous expose mon problème.

Dans le projet de construire moi et mon ami avons signé une offre de reservation pour une maison qui devait être construite en 2009

L'agence immobilière nous a donné les plans et nous sommes donc allé chez un cuisiniste pour équiper la futur maison.

L'agence immobilière nous avait conseillé de le faire avant la construction pour donner à l'architecte les plans de la cuisine.

Nous avons passer commande auprès du cuisiniste et j'ai versé un [s]acompte[/s] de 1135 euros.

Hélas l'agence immobilière a décider de changer le projet initial, tout les plans de la maison ont été modifié et on nous a proposé un nouveau contrat de reservation. Le 1er projet étant annulé.

Ces nouveaux plans ne nous convenant pas, nous avons décidé de ne pas signer la nouvelle offre.

J'ai donc demandé à mon cuisiniste de me rendre mon acompte, car le projet n'existe plus. Celui ci m'a renvoyé une jolie lettre me disant qu'il refuse de me rendre cet acompte, mais me propose 3 choix

- annuler ma commande et perdre 1135euros
- maintenir ma commande pour une nouvelle pose.
- Céder ce bon à une personne de mon entourage.

A l'heure d'aujourd'hui je ne comprend pas son attitude car cette cuisine n'a pas été fabriqué (il n'a donc rien en stock), de plus je suis désormais séparé de mon conjoins donc il n'y aura pas d'autre projet, et personne de mon entourage ne compte s'équiper d'une cuisine et encore moins chez ce cuisiniste qui est franchement pas sympa.

Je voudrai savoir si je pouvais demandé à la justice de regler ce conflis car je refuse de perdre 1135 euros alors que je ne peut rien faire contre l'annulation du projet. Aurais-je dû signer le nouveau contrat de reservation et vivre dans une maison qui ne me plaisait pas juste pour avoir une cuisine?

Merci d'avance pour vos conseil

Julie